https://culture-scientifique-technique.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article123

ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité
Culture scientifique technique et industrielle

Concours général

- Stimuler - Concours niveau lycée - Concours général -

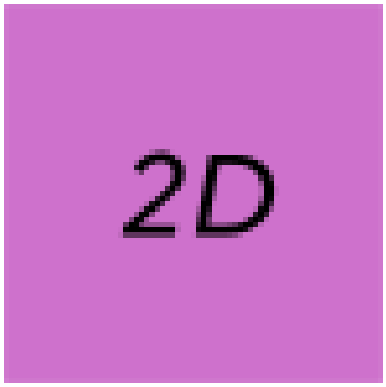

Date de mise en ligne : mardi 14 novembre 2017

Copyright © Culture académique scientifique - Tous droits réservés

Le concours général des lycées et des métiers distingue les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Il valorise des travaux qui peuvent servir de référence à l'ensemble des classes, tout en suivant l'évolution de l'éducation nationale. Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

Inscription : **du 29 novembre au lundi 15 décembre 2023.**

Les pré-inscriptions des établissements non encore inscrits les années précédentes et les inscriptions des candidats s'effectuent en ligne sur l'application CGweb, du u lundi 10 novembre au lundi 2 décembre 2021 (heure de Paris), date impérative de clôture des inscriptions.
L'application CGweb est disponible à l'adresse suivante : www.cgweb.education.gouv.fr/.
Sont également disponibles sous cette rubrique les formulaires d'inscription, les notices explicatives et le calendrier à respecter.

Descriptif

– *Le concours général des lycées*
Il s'adresse aux élèves de première et de terminale des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat. Le concours général des lycées comporte 30 disciplines.
En savoir plus : http://www.education.gouv.fr/concours général des lycées

– *Le concours général des métiers*
Il s'adresse aux élèves de terminale des lycées d'enseignement professionnel publics et privés sous contrat et aux apprentis en année terminale de formation en centre de formation d'apprentis.
Le concours général des métiers comporte 18 spécialités de baccalauréat professionnel.
En savoir plus : http://www.education.gouv.fr/concours général des métiers

Récompenses
L'examen des compositions donne lieu aux récompenses suivantes :
• **Trois prix** : premier prix, deuxième prix, troisième prix ;
• **Cinq accessits :** du premier au cinquième ;
• **Dix mentions au maximum.**

Ces prix sont remis par le ministre en charge de l'Éducation nationale, sur proposition des présidents de jury. Les lauréats des premier, deuxième et troisième prix reçoivent leur récompense lors d'une cérémonie en Sorbonne.

Pour en savoir plus sur les dates, des ressources : https://www.education.gouv.fr/

Copyright © Culture académique scientifique